

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 16 avril 2019

16 avril 2019

**Nombre de Membres
du Conseil
d'Administration**

15

Présents à la séance

7

Nombre de pouvoirs

1

Nombre d'Absents

8

Nombre de Votants

7

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration se sont réunis au CCAS, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Président du Conseil d'Administration, en suite de convocation en date du 1^{er} avril deux mille dix-neuf. Le Quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil d'Administration s'est à nouveau réuni le mardi seize avril à dix-huit heures suite à la convocation en date du douze avril à dix-huit heures et trente minutes. Le Conseil d'Administration pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Etaient Présents :

Monsieur BAROIS, Président
Madame PHILIPPE Carine,
Madame GOUILLARD Bernadette
Madame DANEL Christiane
Madame CATOULLART Andrée
Madame ROSIAUX Karine
Monsieur HOCQ Bruno

Procurations :

Mme ROSIAUX Karine pour Madame MERLIN Régine

Etaient Excusés :

Madame MARGEZ Maryse
Madame JAKUBEK Monique
Monsieur LACHERY Jean
Monsieur PESTKA François
Madame MERLIN Régine
Madame DELWAULLE Michèle
Madame DELBARRE Jacqueline
Monsieur CHEMIN Bernard

OBJET

III-13) Budget Primitif CCAS et Budgets Annexes –
Exercice 2019

Conseil d'Administration du 16 avril 2019

III- 13 : Budget Primitif CCAS et Budgets Annexes – Exercice 2019

Monsieur le Président présente le budget primitif CCAS et les budgets annexes – Exercice 2019 et les soumet au vote du Conseil d'Administration.

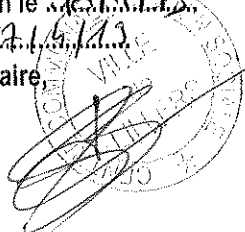
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Transmis le ...17/4/19..... à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

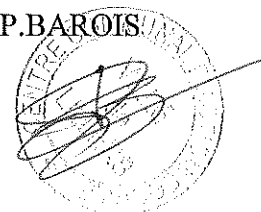
Extrait conforme et exécutoire (Art. 2 – Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée).

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 17.14.19
et de la Publication le 17.14.19
Lillers, le 17.14.19
Le Maire



Le Président,

P.BAROIS



REÇU 18 AVR. 2019

